



CONSEIL COMMUNAL
DE PRANGINS

**Extrait du procès-verbal
de la séance du Conseil communal
du 9 novembre 2022**

**Rapport-préavis No. 18/22 relatif à la réponse municipale au postulat de
Monsieur le Conseiller communal Daniel Bujard « Prangins : une véritable
politique culturelle »**

Le Conseil communal a **décidé par 30 non, 5 oui et 7 abstentions**

de ne pas prendre acte du rapport-préavis No.18/22 valant réponse au postulat
de Monsieur le Conseiller communal Daniel Bujard « Prangins : une véritable
politique culturelle. »

Prangins, le 11 novembre 2022

Extrait conforme, le certifiant

Giovanna Bachmann

Présidente



Dominique Rogers

Secrétaire

Avis affiché au pilier public du 11 au 22 novembre 2022

« Conformément aux articles 110 et ss. LEDP : La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil Communal »